

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE DE POURVILLE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA VAL DE BRESLE
Nom :	Max HOREN
Date :	03/04 OCTOBRE 2026
Niveau d'inscription :	Régionale
Eligibilité :	Coupe de France de la Montagne 2027
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue :	42 04/07/2026
Permis d'organisation FFSA :	541 04/07/2026
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 43, rue de la Pépinière 14270 MEZIDON	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Max HOREN
Téléphone :	06 45 70 44 64
Mail :	max.horen@outlook.fr
Organisateur technique	
Nom :	Max HOREN
Adresse :	9 rue des Ajoncs 80210 Valines
Téléphone :	06 45 70 44 64
Mail :	max.horen@outlook.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY.....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Claude CHRISTEL	Licence n°9367
	Jean AUBERT	Licence n°245502
Directeur de Course	Hubert VERGNORY	Licence n°7092
Directeur de Course Adjoint	Elodie COURTY	Licence n°230808
Directeur de course stagiaire	Catherine QUESNEL.....	Licence n°133279
Médecin	Hervé GALLOIS	Licence n°332301
Commissaires Techniques	Jacques SALENNE	Licence n°18219

	Francis BALLENGHIENLicence n°5641
	Laurent BRAURELicence n°196163
	Jean-Michel DESSELicence n°5538
	Christophe BOGEMANS.....Licence n°44924
Chargé de la mise en place des moyens	Gérard CARON.....Licence n°222488
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Michel GUENETLicence n°196276
Chargé des Commissaires de route	Stephane GOURDAINLicence n°41830
Chronométrateurs	Bruno LE ROY.....Licence n°9337
	Raphael VOISINLicence n°211834
Chronométrateur stagiaire	Dylan LEBELLicence n°349401

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 29 septembre 2026 à 23h59
Publication de la liste des engagés	Jeudi 01 octobre 2026 à partir de 19h00
Vérifications administratives	Samedi 03 octobre 2026 de 15h00 à 19h00 Dimanche 04 octobre 2026 de 07h30 à 08h45 Espace de la Mer 52 rue des canadiens 76550 Hautot-sur-mer
Vérifications techniques	Samedi 03 octobre 2026 de 15h30 à 19h30 Dimanche 04 octobre 2026 de 07h45 à 09h00 Espace de la Mer 52 rue des canadiens 76550 Hautot-sur-mer
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 04 octobre 2026 à 09h30
Briefing des commissaires	Dimanche 04 octobre 2026 à 08h00
Essais non chronométrés	Dimanche 04 octobre 2026 de 08h30 à 10h20
Essais chronométrés	Dimanche 04 octobre 2026 de 10h30 à 12h15
Briefing des pilotes	Remise écrits aux vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dimanche 04 octobre 2026 à 12h30
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Dimanche 04 octobre 2026 de 07h45 à 08h15 Espace de la Mer 52 rue des canadiens 76550 Hautot-sur-mer
Course	
1 ^{ère} montée	Dimanche 04 octobre 2026 à partir de 13h15
2 ^{ème} montée	A l'issue de la deuxième montée
3 ^{ème} montée	A l'issue de la troisième montée
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium / Remise des Prix	Lors de la redescente après la dernière manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu aux jours et heures indiqués à l'article 1.2. Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage KIA, rue Louis Delaporte 76370 Martin-Eglise.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 04 octobre 2026 à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue au jour et heure indiqués à l'article 1.2.

Si un pesage des voitures est prévu, il sera indiqué aux concurrents lors des vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents ne sont autorisés à prendre part qu'à une seule montée d'essai libre.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de l'ouverture des engagements jusqu'à la date de clôture des engagements à l'adresse suivante :

RallyGT – Course de côte de Pourville – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.5P. CIRCULATION

Rappel du règlement standard des courses de côte :

Les organisateurs doivent permettre aux pilotes inscrits dans une compétition de circuler sur l'ensemble du site, excepté en pré-grille, dans la zone de départ, dans les zones de stationnement des services de surveillance, chronométrage, secours, d'intervention, et sur le circuit proprement dit.

Les mécaniciens dûment identifiés seront autorisés à accompagner leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les enceintes réservées aux spectateurs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les concurrents des voitures fermées (série B) devront apposer la publicité obligatoire « EUDIFF » à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule.

Les concurrents des voitures ouvertes (série A) devront apposer la publicité obligatoire « EUDIFF » de façon visible.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Pourville a le parcours suivant : du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	sur le CD 75
Arrivée	sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne	7%
Longueur du parcours	1300 mètres
Modalités de retour au départ	en convoi par la route de course
Parc de départ	sur le CD 75
Parc d'arrivée	sur le CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : CD 75

Les concurrents devront se ranger dans leur ordre, en file de départ, dans la zone prévue à cet effet, 15 minutes avant la fin théorique de la manche.

Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai, ne prendra pas part à la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits, par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé *Front de mer*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés à l'Espace de la Mer, 52 rue des canadiens 76550 Hautot-sur-mer.

- pendant les vérifications au parc des vérifications,
- pendant les essais et la course au parc départ,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra à l'Espace de la Mer, 52 rue des canadiens 76550 Hautot-sur-mer, les Samedi 03 et Dimanche 04 Octobre 2026.

Téléphone permanence n° 06.45.70.44.64 Max HOREN

Centre de secours le plus proche : Lieu : SDIS DIEPPE - Téléphone n° SDIS YVETOT 02.35.56.11.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement VHC

ARTICLE 10P. PRIX

Une coupe sera distribuée à tous les concurrents au pied de la côte, à la fin de la dernière manche.

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.